

« Je suis dangereux et pas que pour la pédophilie »

Hérault. Jugé pour des viols sur enfant.

Le débit de Pascal Blanchard, jugé par la cour d'assises de l'Hérault depuis ce lundi pour une série de viols sur des enfants est rapide, clair, ordonné. L'accusé, tête rasée, 56 ans, est visiblement à l'aise mais il glace l'auditoire avec son air détaché.

« Je suis quelqu'un de dangereux, je peux vous l'assurer, lance-t-il. Et pas que pour la pédophilie, aussi sur la haine du riche qui croit qu'il domine le peuple. »

Surtout, il n'hésite pas à s'adresser aux parties civiles en les regardant, sept garçons et une fille, que ce prédateur sexuel a violés pendant plusieurs années, à ses domiciles de Carnon puis de La Grande-Motte. Ils étaient tous des camarades d'école ou de foot de son fils qui a servi d'appât à son insu. Ils seront entendus par la cour à partir de ce mardi.

« Je les ai fait souffrir mais je les estime énormément, lance-t-il. Je pense que j'ai besoin de soins, si vous me remettez en liberté, je crains pour les victimes, oui... Je suis dangereux malheureusement pour moi, je peux basculer. Que je prenne vingt ans de prison, vous savez, ça m'est complètement égal, je les

ferai avec plaisir. »

Mais cette franchise, cette façon de s'afficher au-dessus des débats - « *il n'y a rien que vous puissiez faire qui me fasse du mal* » - peut apparaître comme une provocation et une manière d'évacuer les années de souffrance pour les enfants et la multiplicité des victimes.

« Vous êtes intelligent mais avez continué, pourquoi ne pas en avoir parlé à la psychologue ? », questionne Me Péchevis, partie civile.

« Devinez pourquoi ! », s'agace soudainement Pascal Blanchard. *« Ma maladie ne se soigne pas, elle s'emprisonne. »*

Mais d'autres zones d'ombre planent sur l'inquiétante personnalité de l'accusé. Il avance une enfance de maltraitance avec un père colérique, « *un patron avec une grosse berline* » et une mère qu'il « *haïssait le plus au monde* ». Mais aussi des viols supposés, sans que l'on sache s'il s'agit de la réalité, d'une reconstruction ou d'un système de défense.

« Je ne suis pas un pédophile mais la transmission de la pédophilie », avance le quinquagénaire.

YANICK PHILIPPONNAT
yphilipponnat@midilibre.com

elle

de certains tarifs.



Occitanie.

VINCENT PEREIRA

OUAC

Cartatoo victime d'un bug

Jean-Luc Gibelin a indiqué ce week-end qu'un bug informatique s'était produit dans le dispositif qui génère les coupons des abonnés Cartatoo pro. 1 000 personnes ont concernées dans la région Occitanie.

Garçons abusés : quelle peine pour le pédophile ?

Assises. Pascal Blanchard, 56 ans, avait sévi dans l'Hérault.

Pascal Blanchard, Héraultais de 56 ans, l'assure aux assises de l'Hérault : il ne fera pas appel de la décision que rendront les jurés ce vendredi au terme de cinq jours d'audience. Il endosse la responsabilité d'avoir abusé sexuellement - jusqu'à en violer certains - de huit jeunes garçons, dans ses appartements successifs de Carnon et La Grande-Motte, pendant plusieurs années, jusqu'à son arrestation en août 2015. Toutes les victimes étaient des amis d'école, de foot ou de voisinage de son fils et vivaient tous chez des mères esseulées qui avaient donné leur confiance à Blanchard, à la fois serviable, séducteur et guignol. Il pousse même la repentance, ou la manipulation, c'est selon, à réclamer contre lui, la peine maximale encourue : vingt ans de réclusion.

« Quand on a commencé à faire des attouchements et des fellations sur des enfants, on s'inquiète de ce qu'on est et de quoi on est capable, c'est le pire, analyse le quinquagénaire. Rien n'était dénoncé et j'étais pris en otage de mes pulsions, il fallait que je le fasse. »

Mais l'affaire est loin d'être entendue sur la question de la peine : ses pulsions révèlent une pédophilie avérée. Mais cette maladie induit aussi la question de la responsabilité.



■ Les avocats des enfants abusés ont plaidé ce jeudi. J.-M. MART

Et l'experte psychiatre a été sur le grill pour son rapport fortement contesté. Elle estime en effet que Pascal Blanchard a une altération.

« Il ne refrène pas sa pulsion, il y a une altération non pas sur le discernement mais sur le contrôle de ses actes », avance le médecin. Qui précise toutefois que *« nombre de confrères ne diraient pas ça »*. De quoi faire bondir les avocats des parties civiles qui ont tiré à boulet rouge ce jeudi sur cette analyse, considérant que l'accusé est un grand manipulateur capable de contrôler ses passages à l'acte selon les vic-

times et les moments. Ce rapport psychiatrique - qui aurait pu valoir une contre-expertise - a une traduction pénale : si elle est retenue, la peine encourue est censée baisser mécaniquement.

« Je ne suis pas allé les chercher, ils sont venus chez moi et malheureusement ils ne savaient pas que j'avais un problème psychologique », affirme opportunément Pascal Blanchard qui se dit bipolaire. L'avocat général livrera son analyse ce vendredi matin lors du réquisitoire.

YANICK PHILIPPONNAT
yphilipponnat@midilibre.com